

*Maisons de Dieu et les Monastères qui sont à Jérusalem*”, est consacré au dénombrement exact du personnel ecclésiastique et religieux qui desservait alors chacun des sanctuaires de la Terre-Sainte, à donner la dimension des principaux d'entre ces sanctuaires, et, ce qui est plus significatif, à l'évaluation de leurs dépenses.

On y apprend, par exemple que, dans l'église du Saint-Sépulcre, le Patriarche de Jérusalem était assisté par cent cinquante ministres sacrés, prêtres, diacres, sous-diacres, clercs ou moines ; que, au mont des Oliviers, il y avait des reclus de diverses nations, parmi lesquels six Latins et un Arabe ; qu'à Bethléem, on trouvait deux stylites, vivant sur leurs colonnes, à l'ex-*m*p*le* de saint Siméon. On y lit, qu'au Saint-Sépulcre se trouvaient dix-sept femmes consacrées au service du sanctuaire, originaires de l'empire de Charlemagne, “ *de Imperio Domini Caroli* ”. On y donne la mesure exacte, en longueur et en largeur, des églises du Calvaire, du Saint-Sépulcre, de Bethléem, de l'Assomption, les dépenses du patriarchat pour l'entretien des prêtres, des moines, des églises, et dans ces dépenses figure même un tribut annuel de 580 sous d'or payable aux Arabes par le Patriarche.

Or, arrivé à notre sanctuaire, le *Commemoratorium de Casis Dei* en parle en ces termes : “ *A Sainte-Marie, au lieu où elle est née, à la Probatique, Clercs,... cinq ; Recluses consacrées à Dieu, vingt-cinq* ”.

Comme l'auteur qui était sujet de Charlemagne, ne manque pas, lorsqu'il s'agit de prêtres ou de religieux latins, d'en faire une